

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 23 (1996)
Heft: 6

Artikel: Se doter d'un véritable système de sécurité sociale
Autor: Schweri, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912455>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ave

Des regards inquiets vers l'avenir: les personnes âgées, toujours plus nombreuses, génèrent des dépenses sociales et de santé toujours plus lourdes. (Photo: RDZ)

Se doter d'un véritable système de sécurité sociale

De puis quelques années, les critiques sur l'Etat social – en réalité, sur le rôle redistributeur et régulateur de l'Etat – vont bon train. Cette remise en question du développement des assurances sociales ne provient évidemment pas de la disparition des risques sociaux qu'elles couvrent. Au contraire. Le vieillissement de la population induit des frais de santé plus importants. Le chômage et l'éclatement de la cellule familiale renforcent la nécessité de la protection sociale.

Les motivations des partisans d'un «moratoire social» sont plutôt d'ordre économique. Selon leur opinion, les charges sociales limiteraient par trop les performances de l'économie suisse sur le marché mondial.

Un raisonnement spécieux

Pour les tenants de cette idéologie – masquée en «théorie» – les frais de main-d'œuvre les plus bas constituerait un atout concurrentiel majeur

pour développer la production, condition sine qua non pour maintenir les

*Michel Schweri**

prestations sociales. Ce raisonnement est toutefois «circulaire» et dangereux. En effet, poussé à son comble, il justifie la destruction de la sécurité sociale dans le but de renforcer l'économie nationale afin d'avoir les moyens de se payer une protection sociale!

Pour le courant néolibéral, les frais de sécurité sociale devant donc être stabilisés ou réduits, il faudra logiquement résérer les prestations sociales à «ceux qui en ont vraiment besoin». Sous des airs de grande respectabilité, cette demande est toutefois une supercherie, car elle ne va pas au bout du raisonnement.

En effet, afin de pouvoir déterminer les ayants droit sans recourir à l'arbitraire, il est impératif de fixer le seuil de revenu donnant droit aux prestations des assurances sociales, soit quelque chose comme un «revenu minimum»¹. A défaut, le ciblage est plus un artifice visant à restreindre le champ des bénéficiaires. Mais de cette évolution, les as-

sociations faîtières de l'économie n'en veulent pas – elles s'étaient fermement opposées à un minimum d'existence lors de la récente consultation fédérale – car, par extension, ce pivot devrait aussi déterminer un salaire minimal auquel aucun employeur ne pourrait déroger.

Des richesses à partager

Tout aussi logiquement, les courbes fiscales devraient être charpentées autour de ce montant, prévoyant un «impôt négatif» pour les personnes déclarant un revenu inférieur et prélevant progressivement sur les autres contribuables de quoi financer ces prestations. Enfin ce seuil, une fois défini par un débat social, ne pourrait qu'être appliqué à toutes les assurances sociales, les unifiant en un véritable système de sécurité sociale.

N'en déplaise aux patrons des patrons – qui n'hésitent pas à utiliser des chiffres faux pour leur «démonstration»² – ces progrès dans la sécurité sociale sont possibles en Suisse et dans les

* Michel Schweri est rédacteur au quotidien genevois «Le Courrier».

(Suite page 6)

Se doter d'un véritable système de sécurité sociale

pays industrialisés. Pour preuve, les énormes valeurs immobilisées des entreprises ou des banques et les fortunes personnelles tellement colossales qu'elles ne peuvent être le fruit de l'activité d'un individu ou de sa famille. Pour quelle part réelle l'activité directe de Bill Gates a-t-elle contribué au montant de sa fortune? et d'où vient le reste, sinon de l'activité d'autres personnes?

Le monde actuel n'est pas en mal de richesses, c'est la redistribution qui a des ratés. Malheureusement, le débat n'est pas posé en ces termes en Suisse où les autorités admettent que la «neutralité des coûts» doit être respectée dans l'aménagement de la sécurité sociale, appliquant de fait le «moratoire social». Pourtant, les quelques éléments statistiques disponibles ne permettent pas de conclure que le pays en fait «trop» dans le domaine social.

En queue de peloton

La tendance inverse est plutôt révélée par les comparaisons internationales des coûts de sécurité sociale selon le système Eurostat: hormis la prévoyance vieillesse et peut-être maintenant le chômage, l'effort social de la Suisse rapporté à son produit intérieur brut (PIB) est sensiblement plus faible que la moyenne européenne. En outre, les «Comparaisons internationales» publiées par le Département de l'économie publique genevois révèlent également un avantage non négligeable en faveur de la Suisse.

En effet, dans notre pays, le total des prélèvements obligatoires (impôts directs, indirects et cotisations sociales) ne représentent même pas 34% du PIB, dont une partie est capitalisée dans les caisses de pension. Seuls les Etats-Unis font moins que la Suisse (28%), tandis que l'Allemagne, pays loin d'être sinistré, se situe à 39%.

D'autre part, selon l'Office fédéral des assurances sociales, le taux dit de la «charge sociale» – les recettes des assurances – représente 24% du PIB. Mais ce calcul comprend les importants intérêts des capitaux, non assimilables à une «charge», et les transferts d'une assurance à l'autre. En excluant ces deux postes, le taux de la charge tomberait à 20% du PIB.

En conséquence, il apparaît que la société in globo peut se payer une sécurité – ou plus exactement une répartition –

Nouvelle voie pour la politique socialeS

d'assister tous ceux qui ne sont pas performants.

L'aide privée tombée en disgrédit

Une troisième erreur fondamentale réside dans la large dépersonnalisation de l'aide sociale, son «anonymisation» sous la forme d'une politique de saupoudrage. Tout a commencé le jour où l'on s'est imaginé qu'il était déshonorant de devoir quémander de l'aide. On a ainsi discrédiété et fait disparaître l'aide privée fournie par la famille, les voisins, les amis, ainsi que les organisations d'entraide et les églises. Dans le même temps, on a saupoudré sur la plus grande échelle possible l'aide sociale de l'Etat, qu'on a érigée en véritable droit. Le prix à payer pour éviter la «perte de

dignité» des indigents apparaît aujourd'hui tout simplement excessif.

Enfin, la quatrième erreur fondamentale, qui est peut-être la plus grave, tient au fait que l'on a dès le début voilé les coûts de l'Etat social, dans le but en particulier de faciliter un consensus. Il n'est donc plus possible, dans ce grand jeu de redistribution, de déterminer quels sont les bénéficiaires nets et quels sont les payeurs nets et surtout quels sont les enjeux nets. N'a-t-on pas tout entrepris pour empêcher qu'on le sache!

Coûts effectifs peu clairs

Tout d'abord, une grande partie de la redistribution, parée du manteau de l'aide sociale, s'effectue sous la forme d'une aide d'accès: à des logements bon marché, à la culture, à la formation et au service de santé à des prix réduits d'une manière égale pour tous, etc. Cela continue avec les assurances sociales qui, du fait de leur composante dite de solidarité, tiennent souvent moins de l'assurance que de l'arrosoir. Et cela apparaît d'une manière très nette dans les contributions des employeurs aux œuvres sociales.

Il s'ensuit qu'aucun salarié ne sait respectivement combien il gagne réellement et combien il coûte à l'employeur; et il ne se rend pas compte de ce que la sûreté sociale coûte au total.

Presque toutes

ces erreurs sont parties de bonnes intentions. Souvent, le choix du moyen, considéré dans

l'optique de l'époque, apparaît non seulement compréhensible, mais encore justifié. Mais il appert de plus en plus que l'Etat social présente des défauts de conception de nature financière et surtout sociale auxquels il n'est pas possible de remédier par des retouches. Et la compréhension historique de cette situation ne devrait pas nous empêcher de remettre en question ce qui nous est cher.

La question sociale est trop importante pour s'accommoder de tabous. L'expérience rend sage, dit un proverbe allemand. Il faudrait aujourd'hui, où nous disposons encore d'une certaine marge de manœuvre, en tirer la leçon et mettre en route une politique sociale qui réponde tout à la fois aux impératifs de la durabilité, de la responsabilité individuelle et de l'aide aux faibles.



sociale protégeant tout un chacun des aléas de la vie. A plus forte raison, il est juste d'attendre de la riche Suisse un effort proportionnellement plus grand. ■

¹ A titre indicatif, le canton de Genève assure un revenu minimum pour rentiers AVS/AI ou pour chômeurs en fin de droit d'environ 25 000 francs, incluant le loyer et les primes de caisses-maladie. Pour sa part, l'Union des syndicats du canton de Genève a calculé que 50 000 francs par an sont nécessaires à une personne seule pour vivre modestement selon les standards normaux.

² Voir à ce sujet l'article d'Heinz Allenspach, ancien directeur de l'Union centrale des associations patronales suisses, dans la Vie économique de mai 1996. L'auteur mélange les recettes et les dépenses des assurances sociales et, sur cette base, avertit qu'elles auraient dépensé environ 115 milliards de francs en 1995, alors que l'Office fédéral des assurances sociales calcule des dépenses réelles de 84 milliards en 1994. Une erreur de 30 milliards de francs allégement reprise par la presse et les milieux patronaux.